Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601139-20251216-2025_95-DE

Délibération n°2025-95 du 16.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Madame Lucette LE ROCH, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Monsieur Aurélien AUDIC, Madame Carine LE CUNFF, Madame Chrystel LOMBARD, Madame Christine ROBERT, Monsieur Cédric BOISBOUVIER et Monsieur Dominique LE MANACH.

Absences excusées : Madame Sandrine VAUGEOIS et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Delphine Pothier secrétaire de séance.

OUVERTURE ANTICIPEE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
Vu le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 08/04/2025 ;
Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette ;
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public de l'assainissement et de permettre la poursuite ou le lancement d'opérations d'investissement indispensables au bon fonctionnement du service ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir, par anticipation, le quart des crédits d'investissement du budget annexe Assainissement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601139-20251216-2025_95-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, hors remboursement de la dette ;
- **DIT** que le montant des crédits ainsi ouverts est détaillé comme suit :

Chapitre autorisé	Libellé	Crédits ouverts au BP 2025	Quart
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €	5000 €
23	Immobilisations en cours	74 902,28 €	18 725,57 €

- **PRÉCISE** que les crédits ouverts par la présente délibération seront repris au budget primitif 2026 lors de son adoption ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 16 décembre 2025

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Delphine POTHIER **Jean Charles LOHÉ**